

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 25A0024

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>	<u>DATE DE LA SÉANCE</u>
<u>AFFÉRENTS AU CONSEIL</u>	<u>EN EXERCICE</u>	<u>QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION</u>		
19	19	14	07/11/2025	19/11/2025

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 19 novembre à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres.

TOURNIER Anne-Lise a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., ROUX Y., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C

Présentes : ALLEMAND L., LOUBET N., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., GLAD G. CHAPTAL C.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme LAMETZ A. donne pouvoir à Mme GLAD G.
Mmes PRECIGOUT K. WAYOLLE A.
Mrs DUPIRE P-J., CROUZET S., PARISOT A.

<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>	<u>3.6 - DOMAINE ET PATRIMOINE</u> <u>ECHANGE FONCIER AVEC LA SOCIÉTÉ UN TOIT POUR TOUS</u>
---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose :

Sur la Commune de VEZENOBRES / Résidence Lo Lasparsens.

La Société UN TOIT POUR TOUS est propriétaire des parcelles :

- Section AO numéro 214 (7m²)
- Section AO numéro 216 (25 m²)

La Commune de VEZENOBRES est propriétaire des parcelles :

- Section AO numéro 218 (907m²)
- Section AO numéro 219 (100m²)

UN TOIT POUR TOUS souhaite céder à la commune de VEZENOBRES les parcelles AO 214 et AO 216 pour surface totale de 32 m².

La commune de VEZENOBRES souhaite céder à UN TOIT POUR TOUS les parcelles AO 218 et AO 219 pour surface totale de 1007 m².

Cet échange foncier entre UN TOIT POUR TOUS et la commune de VEZENOBRES a pour but de requalifier les espaces extérieurs par une opération de travaux réalisée par UN TOIT POUR TOUS.

2. ASPECTS JURIDIQUES

Ce dossier est juridiquement encadré par l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et l'article L2241-1 Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant d'une opération qui n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, les parcelles cédées ne desservant que la propriété d'UN TOIT POUR TOUS, ce dossier est dispensé d'enquête publique préalable, conformément à l'article L141-3 modifié du Code de la Voirie Routière.

La commune ayant moins de 2000 habitants, l'avis du service des Domaines n'est pas obligatoire conformément à l'article L. 2241-1 du CGCT.

3. ASPECT FINANCIERS

Un accord est intervenu entre la commune et la société UN TOIT POUR TOUS qui ont accepté l'échange sans contrepartie financière, Un Toit pour Tous prenant en charge les travaux sur les espaces extérieurs (requalification de la résidence).



Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE
(POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

Article 1 : De prononcer le déclassement des 2 parcelles cadastrées AO 218 ET AO 219 pour une emprise de 1007 m².

Article 2 : D'autoriser la cession des parcelles AO 218 et AO 219 pour surface totale de 1007 m² à UN TOIT POUR TOUS.

Article 3 : D'autoriser l'acquisition des parcelles AO 214 et AO 216 pour surface totale de 32 m² à UN TOIT POUR TOUS.

Article 4 : D'autoriser la signature de l'acte notarié entre la commune de VEZENOBRES et la société UN TOIT POUR TOUS, aux frais de la société UN TOIT POUR TOUS, portant échange sur les parcelles susvisées en exposé, sans paiement, UN TOIT POUR TOUS prenant à sa charge les travaux sur espaces extérieurs

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Article 6 : Les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents budgétaires de référence.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire de Vézénobres

Sébastien OMBRAS



Département du GARD
Commune de VILLENOBRES

PLANETAT DIES LIEUX

Project de révision [7/14 2024]



2025 /


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD